

Marie Moret à Antoine Massoulard, 17 septembre 1879

Auteur·e : **Moret, Marie (1840-1908)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 41 (2)

Collation 4 p. (34r, 35v, 36r, 37v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Antoine Massoulard, 17 septembre 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/44319>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [17 septembre 1879](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Massoulard, Antoine \(1843-1882?\)](#)

Lieu de destination 13, rue Saint-Martial, Angoulême (Charente)

Description

Résumé Marie Moret informe Massoulard qu'elle a fait retenir ses meubles chez Picot en attendant que sa situation soit éclaircie. Devant les difficultés rencontrées par Massoulard, Marie Moret voulait lui dire de venir mais Godin voit les choses différemment. Massoulard n'a pas le caractère qu'il faut pour l'Association du Familistère et Marie Moret l'encourage à rester [chez Laroche-Joubert] à Angoulême.

Notes

- Le destinataire de cette lettre n'est pas identifié dans l'index du registre mais le nom du destinataire est indiqué sur la lettre.
- La lettre répond à la lettre d'Antoine Massoulard à Marie Moret du 15 septembre 1879 (Cnam FG 17 (2) V).
- Massoulard répond à la lettre de Marie Moret le 19 septembre 1879 (Cnam FG 17 (2) v).

Mots-clés

[Coopération](#), [Critiques](#), [Déménagement](#), [Emploi](#)

Personnes citées

- [Association coopérative du Familistère](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)
- [Picot, Paul](#)

Lieux cités [Angoulême \(Charente\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 26/09/2022

Dernière modification le 11/02/2024

Juin 17 ju. 99

Monsieur,

Notre lettre du 17 m'est arrivée ce matin seulement. J'ai fait aussitôt retenir vos meubles chez Picot, en attendant que la situation ait été examinée avec M. Gadin comme elle méritait de l'être.

Si je n'avais écouté que mon désir de vous tendre la main dans la situation périlleuse qui vous est faite, je vous eus télégraphié : Vener.

Voyant plus profondément les choses, M. Gadin,

tant en étant touché de nos peines et de notre souvenir, a jugé que la situation qui vous est faite n'était pas aussi définitive que'il le semble, et que l'avenir pourrait encore vous ménager des surprises et que nous n'étiez qu'à plus à l'abri de nouvelles difficultés. ~~avec~~ ~~de~~ votre famille que lorsque nous étiez ici.

Ce ce que il résulte organiser au point de vue de l'association, c'est la stabilité surtout dans les

M. Bassoulard.

37

fonctions supérieures
et celle que nous occu-
piez étant du nombre.

Malheureusement, il y a la
question de caractère.

Je souffre à vous
parler comme je le fais
mais je vous sens
malheureux.

Cependant l'estime
que j'ai de votre charac-
tère me convainct qu'en
ce moment - même, c'est
la vérité toute simple
que il vous faut : Vous
avez laissé l'impression
non - seulement à M.
Gobin mais à vos anciens

38

collègues que vous n'êtes
pas homme à faire des
concessions ; il faut que
vous marchiez droit à
votre but et comme vous
l'entendez. Ils nous croient
faits pour travailler seul.

En association, au con-
traire, il faut céder ici,
céder là, et marcher de
concert.

Je suis persuadée, moi
qu'il y a en vous un autre
homme que celui qu'on a
connu, un homme que
les tourments ont tenu
caché, mais vous com-

prenez que cela ne suffit pas. Pour tous nous êtes l'homme indomptable qui marche à sa guise et entraîne tout, ~~à la gaieté ou~~ abandonne la partie.

Ces causes empêchent donc que les fonctions supérieures vous soient révélées, tant que les choses seront vues sous le jour que je viens de vous signaler.

D'un autre côté,

Mr Godin songe que notre position est bonne à longue échéance, que nous n'y avons appris que à un seul personnage, non à un conseil, et il en conclut que votre intérêt bien entendu est d'y rester, que, dans toute, nous y aurons, malgré nos peines, plus de causes de stabilité qu'ici et peut-être aussi plus de motifs de satisfaction.

Un dernier point maintenant, il y a dans

8
9
votre lettre un passage où
vous semblez si bien jeter
par-dessus les moulins toute
chose. Sauf ce fait : travailler
l'importante convention m'inv-
perte à quel titre à une
pierre qui ait votre sym-
pathie que, d'accord avec
M. Gobin, j'ai pris M. Picot
de garder nos meubles
jusqu'à ce que nous ayons
pu échanger une lettre avec
Mme.

Mais comme Bimanche
se lèvera, nous devrons
partir M. Gobin et moi pour
une dizaine de jours, dans
ce cas où nous voudrions nos
meubles à Langouëtne,

veuillez télégraphier pour
que nous passions le
nécessaire avant notre départ.

Malgré le pessimisme
de cette lettre, M. Gobin
nous envoie son bon
souvenir.

Emilie nous assure de
ses sentiments affectueux
et moi je vous serre
cordialement les deux
mains.

8
31
Votre dévouée
Marie Moret